

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026

Le 27 février 2026, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

GOUTORBE TORRE Jeannine

MOREL Nathalie

PENT Damien

Était absente : DEFOND Marion

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2026
- Transfert de compétence eau et assainissement / approbation du rapport d'évaluation
- Vote du compte financier unique 2025
- Devis de tonte de l'ESAT « La Plume Verte »
- Devis de réfection piste forestière de La France au carrefour des Charbons
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Location de plusieurs appartements,
- Étude du devis de renouvellement de 9 extincteurs de plus de 10 ans.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Transfert de compétence eau et assainissement / approbation du rapport d'évaluation

Le rapport sur le transfert des charges, approuvé par la commission locale d'évaluation des charges transférée (CLECT) du 27 janvier 2026 fait apparaître le montant des attributions compensatoires calculées à partir des bilans financiers des services eau potable et assainissement discutés lors des réunions préparatoires au transfert de compétences.

La participation de la commune de Saint-Priest-la-Prugne, pour l'année 2026, est de 17 308 € pour l'assainissement.

Il n'y a pas nécessité d'attribution compensatoire pour l'eau potable car le budget eau potable du SIVOM était juste à l'équilibre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'évaluation des charges transférées et autorise monsieur le maire à signer la convention fixant les modalités de l'attribution compensatoire dans le cadre du transfert de compétences eau potable et assainissement à la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Ordre du jour : Vote du compte financier unique 2025

Le budget de fonctionnement dégage un bénéfice de 327 724 € qui couvre entièrement les besoins d'investissement (128 895 €) et permet de consolider la trésorerie pour les besoins futurs (report d'excédent de 198 828 €).

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reporté	119 310,29 €			232 519,86 €
Opération exercice	95 482,71 €	169 643,59 €	398 473,91 €	493 678,28 €
Total	214 793 €	169 643,59 €	398 473,91 €	726 198,14 €
Résultat de clôture		-45 149,41 €		327 724,23 €
RAR	124 873,65 €	41 127,61 €		
		-128 895,45 €		327 724,23 €
		Déficit investissement		Excédent fonctionnement

Affectation du résultat :

Résultat de l'exercice	327 724,23 €
Besoin de financement de la section investissement	128 895,45 €
Excédent reporté	198 828,78 €

M. CAZORLA, maire, quitte la salle d'audience afin de ne pas prendre part au vote.

M. Alexandre Chabrier, premier adjoint, met au vote l'approbation des différents comptes et l'affectation du résultat.

Approbation du Compte Financier Unique (budget général): le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier Unique du budget communal.

Approbation du CFU (budget lotissement) le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget lotissement.

Vote de l'affectation du résultat : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

Ordre du jour : Devis de tonte de l'ESAT « La Plume Verte »

L'ETAT La Plume Verte nous a présenté son devis de tonte annuelle au Stade et à l'ancien terrain de camping (7 passages sur 6 700 m²) pour un montant de 3 485 € HT. (Montant 2025 = 3 450 €).

Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur ce point actuellement, dans la perspective de la réorganisation des tâches des agents communaux à la suite du transfert des compétences eau potable et assainissement.

Ordre du jour : Devis de réfection de la piste forestière de La France au carrefour des Charbons

Dans le cadre de l'appel à partenariat du département pour la filière bois (rénovation de pistes forestières), nous avons pu ajouter la piste de La France- Grandes Gasses-Carrefour des Charbons.

Les travaux ont nécessité l'apport de cailloux supplémentaires, ce qui porte le montant des travaux à 20 300€ HT au lieu des 14 000 € prévus initialement. Le conseil municipal valide ce supplément à l'unanimité.

Ordre du jour : Location de plusieurs appartements.

L'appartement situé 8 place de la Fontaine a été libéré le 2 février 2026. Il convient de considérer la demande de M. Patrick BERTHUCAT pour une location. Montant du dernier loyer mensuel : 354,90 € et 90 € de charges.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution du logement à M. BERTHUCAT pour un montant mensuel de 354,90 € de loyer et 90 € de charges.

L'appartement libre situé 21 rue de Vichy a fait l'objet d'une demande de location par la famille COPPÉRÉ-DESOLA, actuellement logée au-dessus de l'école, désireuse d'un logement plus grand.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, l'attribution du logement 21 rue de Vichy à M. COPPÉRÉ Cédric et Mme DESOLA Sandrine. Le montant du loyer mensuel sera de 395 € (à revoir si le DPE n'a pas mentionné d'amélioration).

Ordre du jour : Étude du devis de renouvellement de 9 extincteurs de plus de 10 ans

Dans l'ensemble des bâtiments communaux, on compte 21 extincteurs. Il convient d'en remplacer 9 qui ont plus de 10 ans. Le devis de Loire Incendie Sécurité s'élève à 881.04 € HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, le devis présenté.

Ordre du jour : Questions diverses

- Bilan des travaux dans les appartements

Aux 6 et 8 Henri Pourrat et 21 rue de Vichy, les travaux d'amélioration énergétique sont terminés et de nouveaux DPE seront réalisés très prochainement.

- Projet de réaménagement du site minier

Consultation publique (ex enquête publique) du 10 avril au 10 juillet 2026.

Permanence des commissaires enquêteurs à la mairie de St-Priest

- Tout public, le lundi 18 mai de 14 h à 17h - Sur rendez-vous de 14 à 15 h.
- Associations et personnes morales, le vendredi 5 juin de 9 h à 12 h, sur rendez-vous.

Réunions publiques à la salle des fêtes : le mardi 21 avril et le mardi 30 juin à 18 h30.

- J'aime la Loire Propre : samedi 7 mars à 8h30 à la mairie.
- Cérémonie du jeudi 19 mars : commémoration du Cessez le feu du 19 mars 1962 à 11 heures.

La séance est close à 22h50.